

Rivières sauvages

L'Artoise

labellisée «Site Rivières Sauvage»

11 juin 2016 - Abbaye de Saint Michel

Dossier de Presse



Vive le label « Site Rivière sauvage » !

Les hommes aménagent les fleuves depuis très longtemps, car notre histoire collective est intimement liée aux cours d'eau, aux rivières. Nous y avons construit nos villes. C'est avec leur eau que nous avons développé l'agriculture. L'essor de nos sociétés rurales, marchandes, industrielles est intimement lié à ce capital naturel unique, dispensateur de Vie, de nourriture, de beauté, d'énergie, de bien-être et de richesses. Ce capital était autrefois abondant, surabondant. Au moins dans les pays que la nature avait dotés de cours d'eau au régime généreux. Il semblait infini. Il ne l'est plus. Un siècle récent d'aménagements lourds, rendus possibles par le progrès technique, a sérieusement altéré les écosystèmes aquatiques d'eau courante. Aujourd'hui, la plupart des fleuves, en Europe et dans le monde, sont artificialisés. Ils ont perdu toute leur part sauvage, au bénéfice de la production « d'énergie renouvelable », pour un contrôle illusoire des inondations, pour le stockage de l'eau au bénéfice de l'agriculture industrielle irriguée et la navigation. En retour, nous avons perdu les « **services écologiques** » **inestimables** qu'ils rendaient aux communautés humaines.

Tout est-il abîmé ? Non. Tout n'est pas aménagé, canalisé, tuyauté pour notre confort ou notre obsession du contrôle. Il reste, en France et ailleurs en Europe, quelques portions de rivières intactes, épargnées, quoiqu' encore souvent menacées. **Oui, il reste des « rivières sauvages »,** témoins irremplaçables de ce qu'est un écosystème originel, en « **excellent état écologique** », voire plus, comme le définit la **Directive Cadre sur l'Eau**. Elles ont gardé, miracle, dans leur passage à travers l'Histoire, la forme que leur avaient donnée l'évolution et le climat. Elles ont conservé leur **biodiversité**, un fonctionnement naturel, un bon état de conservation propice aux humains, à nos besoins matériels, à nos rêves et notre équilibre.

Après la **Valserine, dans l'Ain**, en 2014, c'est au tour de **l'Artoise, dans l'Aisne**, de recevoir le label « **Site Rivières Sauvages** » qu'ERN, le **Fonds pour la conservation des Rivières Sauvages** et leurs **partenaires, tant publics que privés**, construisent depuis 2007. Bravo à la **fédération de pêche de l'Aisne** et à tous ceux qui, depuis des années, se sont mobilisés pour son obtention.

Et merci à eux, pour notre avenir à tous, de protéger et valoriser ce capital naturel remarquable qu'est une « rivière sauvage » !

*Roberto Epple
Président de European Rivers Network France - SOS Loire Vivante et du
Fonds de Dotation pour la conservation des rivières sauvages*

Valoriser les rivières en excellent état écologique, dans notre pays et en Europe.

A proprement parler, il n'y a plus de rivières sauvages, ni en France, ni en Europe. Il en reste quelques-unes en **Amérique du Sud** et **Amérique du Nord (Alaska)**, en **Russie**, sur le **continent Africain**. Loin, très loin de nous. Ce qui subsiste en **Europe** n'est pourtant pas négligeable. Il existe encore des **rivières hautement patrimoniales** qui ont subi peu, voire aucune altération liée aux diverses activités humaines : aménagements lourds, prélèvement d'eau ou de granulats, atteintes irréversibles à leur bassin versant, leurs habitats ; pollutions diverses, liées à l'agriculture industrielle notamment. Elles hébergent une **grande biodiversité**, des populations animales et végétales abondantes. Ces dernières rivières témoins ont besoin que l'on renforce leur protection.

Une « rivière sauvage » n'est pas une rivière sans hommes, un « sanctuaire interdit ». C'est d'abord un élément remarquable du patrimoine, de l'histoire locale des communes riveraines et de leurs habitants. C'est un potentiel important de développement économique durable et de **création de valeur locale**. C'est même davantage : une « rivière sauvage » peut rendre, à la collectivité régionale, nationale, des **services écologiques précieux** : **épuration et stockage gratuits de l'eau ; réservoir de biodiversité et de nourriture ; zones tampons pour la gestion du risque naturel d'inondations ; absorption des gaz à effets de serre dans leurs forêts alluviales, espaces indispensables à notre équilibre psychique.**



Sauver nos ultimes joyaux en eau courante : un peu d'histoire.

2007 : Suite au lancement du chantier de **grand barrage EDF sur le Rizzanese en Corse**, un des ultimes fleuves côtiers intacts de Méditerranée, le WWF, ERN, divers acteurs décident de lancer un projet de préservation des « derniers joyaux » en rivières courantes de notre pays.

2010 : Le WWF, ERN, des pêcheurs récréationnels et des scientifiques créent un **fonds de dotation**, le « **Fonds pour la conservation des rivières sauvages** ». Son but est de populariser la protection des derniers joyaux d'eaux courantes (moins de 5 % du linéaire des rivières) et d'y créer de la valeur pour amplifier l'action publique en faveur du très bon fonctionnement écologique des cours d'eau. Lancement du travail sur 4 bassins pilotes : **Léguer, Valserine, Vis, Chéran**.

2011 : Colloque fondateur à Annecy.

2012-2013 : Les critères techniques sont finalisés par le **Conseil scientifique** du projet et le référentiel (cahier des charges) pour la labellisation est mis en place avec **l'Afnor, l'Ecole Centrale de Paris**.

2014 : signature d'un **Accord Cadre** entre le **Ministère de l'Ecologie, les 6 agences de l'eau, l'Onema** et **ERN** pour appuyer le programme « Rivières Sauvages ». Engagements de divers partenaires privés, dont **Watt Value, Zilia**, d'autres entreprises dans la démarche. Création du label « **Site Rivières Sauvages** ».

11 octobre 2014 : La **Valserine**, dans l'Ain (PNR du Haut Jura) est la première rivière à recevoir le label « Site Rivières Sauvages ».

En février 2016, la Dorches et la Vézéronce dans l'Ain obtiennent le label et donnent naissance au réseau.

31 mai 2016 : La Beume Drobie, en Ardèche, est la quatrième rivière labellisée.

11 juin 2016 : L'Artoise, dans l'Aisne, est la cinquième rivière sauvage à être labellisée

Un label basé sur un référentiel scientifique solide.

En 2011 et 2012, une grille robuste de critères techniques et scientifiques a été élaborée par une commission technique appuyée par le Conseil Scientifique du projet, regroupant des chercheurs et praticiens venus de diverses structures et territoires. La grille est composée de **9 thématiques et 45 critères**. Elle permet de mesurer la **naturalité du cours d'eau entier** ou d'une **partie minimale de 10 km de longueur**. Elle mesure aussi **l'engagement, la bonne gouvernance des acteurs locaux et les risques liés à la fréquentation d'un milieu naturel fragile**. Pour l'instant, seuls les cours d'eau de taille moyenne sont concernés.

Cette grille a été testée sur quatre sites pilotes par les scientifiques et les gestionnaires : le **Chéran** en Savoie et Haute Savoie, le **Léguer** en Bretagne, dans les Côtes d'Armor ; la **Valserine** dans l'Ain et le Jura et la **Vis** dans le Gard et l'Hérault rejoints ensuite par le **Fangu** et le **Travu** en Corse. Cette grille constitue le socle technique du label.

A sa suite a été élaboré, en lien avec **Afnor Certification**, un référentiel pour le label « **Site Rivières Sauvages** », permettant de préciser d'une part le processus de labellisation, de reconnaître à la fois la qualité naturelle exceptionnelle de la rivière concernée et de garantir d'autre part l'engagement des acteurs locaux. Parallèlement un **premier travail de recherche** avec l'appui de **l'Ecole Centrale de Paris** a été conduit qui prouve que le « **capital nature sauvage** » d'un cours d'eau peut être un **facteur de développement territorial durable**, notamment à partir des **services écosystémiques rendus par un milieu aquatique en très bon état de conservation**. Cet aspect du projet est particulièrement intéressant, dans un contexte de relance d'une **petite hydroélectricité, pouvant gravement perturber les milieux aquatiques** et trop souvent et présentée comme la seule manière de créer de la valeur sur un cours d'eau dans le monde rural.

Des recherches au service des rivières joyaux et des territoires ruraux et d'une politique de protection des rivières ambitieuse dans notre pays.

Les **programmes d'actions** élaborés par les gestionnaires qui s'engagent dans la démarche de labellisation de leur rivière intègrent, dans leur volet conservation, des études qui aident à la réalisation de **deux programmes de recherches-actions d'intérêt national, en lien avec le label.**

Le premier porte sur la **comptabilisation et l'évaluation monétaire des services écosystémiques générés par les rivières sauvages.**

Le deuxième s'interroge sur la définition d'un **monitoring de conservation optimisé sur les bassins labellisés**, dans l'optique de prévenir plus efficacement les perturbations potentielles sur ces milieux fragiles. Le Chéran ainsi que l'Artoise sont les deux rivières pilotes qui vont définir dès 2016 des indicateurs de suivi sur-mesure bien adaptés caractéristiques du milieu.



Loutre



Ecrevisse à pieds blancs

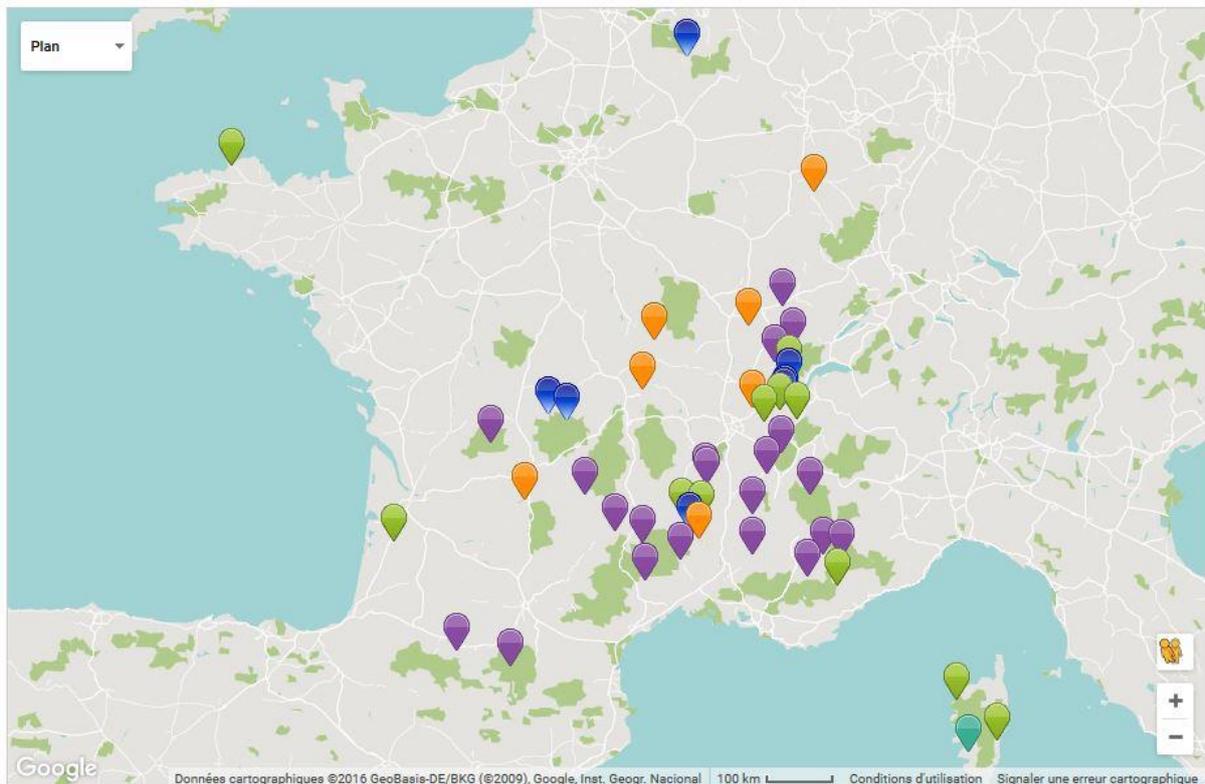


Moule perlière



Saumon Atlantique

En 2016, créer le Réseau de Rivières Sauvages labellisées.



Légende :

-  Rivières labellisées : la rivière est labellisée Site Rivières Sauvages
-  Rivières candidates – audit en cours : Afnor Certification réalise actuellement l'audit de labellisation
-  Rivières candidates : le dossier de candidature au label Site Rivières Sauvages est en cours d'élaboration, il sera prochainement déposé auprès de l'Afnor Certification
-  Rivières potentielles : des études sont en cours sur la rivière, les gestionnaires locaux évaluent la possibilité de candidater au label Site Rivières Sauvages
-  Sites pilotes Grandes Rivières Sauvages : la commission « critères », animée par le Conseil Scientifique du projet Rivières Sauvages et composée de gestionnaires locaux, mène depuis 2015 un travail pour adapter le label « Site Rivières Sauvages » aux grandes rivières françaises.

En 2016-2017 : Une extension à l'Europe, en lien avec les WWF.

A l'image de la coopération transfrontalière avec la Belgique en cours sur le bassin de l'Artoise avec la partie amont de ce cours d'eau situé dans la province du Hainaut en région Wallonne, nous avons engagé depuis 2015 un travail d'échange avec les gestionnaires et les acteurs économiques sur des bassins pilotes dans plusieurs pays en Europe.



Localisation des 6 rivières pilotes pour l'adaptation du label « Site Rivières Sauvages » au niveau européen

Les objectifs de ce travail sont :

- Le test de la grille de critères « Site rivière sauvages » version traduite afin d'évaluer le caractère sauvage ;
- La récupération des données disponibles sur les bassins et le test d'admissibilité ;
- L'identification des modifications à apporter sur le référentiel « Wild Rivers Site » en vue de son adaptation aux caractéristiques administratives propres à chaque pays ;
- La mise en œuvre du label « Wild Rivers Site » permettra d'envisager prochainement les premières candidatures au label européen.

L'Artoise, une rivière des Hauts de France pilote.

A quelques pas de l'Abbaye de Saint-Michel, connue depuis plus d'un millénaire comme étant l'un des centres religieux les plus réputés du Hainaut et de la Thiérache, coule l'Artoise. Elle serpente, sur 15 km, en pleine forêt de Saint-Michel. Cette forêt domaniale, propriété de l'ONF, à la particularité d'être gérée avec le souci de conserver l'équilibre de cet écosystème forestier très préservé. Un projet de Réserve Biologique Intégrale (RBI) est à l'étude. Cette dernière devrait être effective dès 2017. L'Artoise est un affluent du Gland, qui se jette dans l'Oise, elle-même affluent dans la Seine. Elle draine un bassin versant de 41 km².

Le cours de la rivière, assez sinueux, se divise fréquemment en plusieurs bras, formant ainsi des milieux connexes propices à l'installation d'espèces de milieux lenticules comme la Salamandre tachetée ou le Triton palmé. La Truite Fario, le Chabot commun et des espèces d'invertébrés comme *Amphinemura borealis* (seule station en France) représentent les espèces les plus emblématiques du cours d'eau. L'espace alluvial préservé abrite un ensemble d'espèce d'oiseaux remarquables comme la Cigogne noire, le Pic noir ou encore le Cincle plongeur.

C'est une rivière d'exception sur le territoire de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Elle est si poissonneuse et limpide que les amateurs de pêche sportive et de Truites Fario ont lancé un processus pour obtenir le label en 2013. Le programme d'actions quinquennal lié à la labellisation (gouvernance, conservation, restauration) et le rapprochement avec l'association belge GoodPlanet Belgium pour une coordination avec les acteurs belges ont été définis en 2015.

Le tronçon de l'Artoise soumis à la labellisation présente un linéaire d'environ 9 km, en amont de la confluence avec le Gland. L'Artoise est une des rares rivières à pouvoir être labellisée sur le bassin de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, particulièrement anthropisé.



L'Artoise (c) FAPPMA et Le Pêcheur Belge

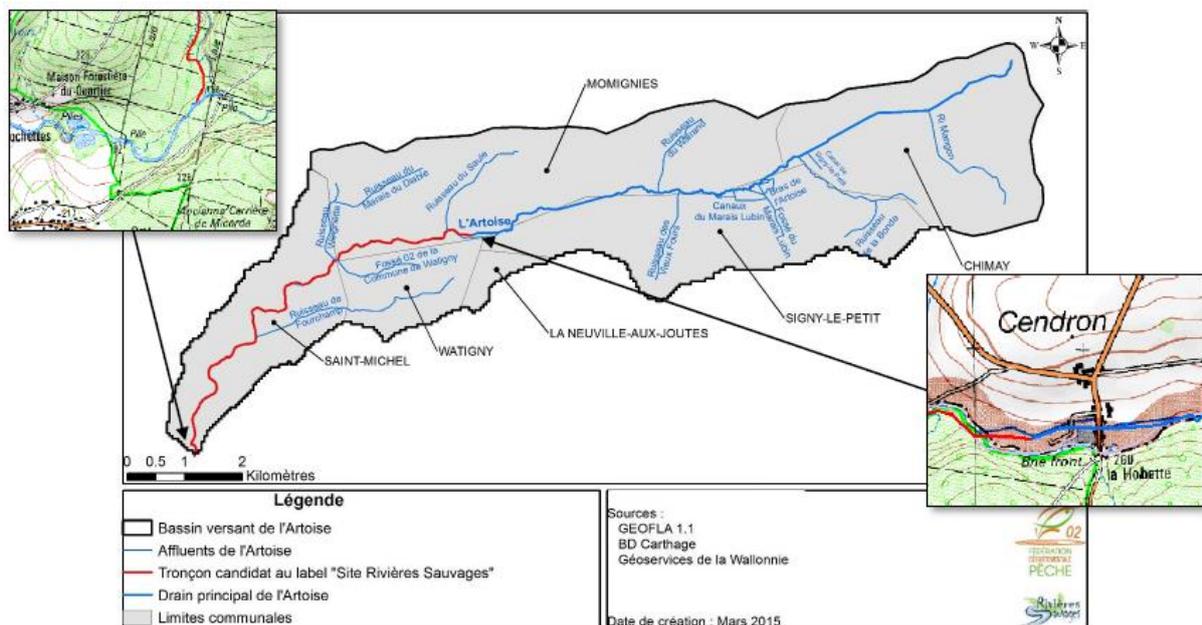
« C'est l'histoire d'une rivière qu'on ne pouvait pas laisser orpheline. Un joyau dont peu de personnes jusqu'à présent ne connaissait l'existence. Lorsqu'on m'a demandé de reprendre le flambeau, je me suis senti comme un de ces découvreurs de trésors qui, tout à coup, tombent sur une grotte préhistorique. Un cadeau inestimable, c'est ainsi qu'il faut envisager l'Artoise. Une plaisante et riante rivière que grâce à la réciprocité, nous allons pouvoir proposer à l'ensemble des pêcheurs encartés. C'est l'occasion d'expérimenter la pêche à la mouche, technique, stratégique et infiniment plaisante. Mais c'est aussi l'occasion pour les randonneurs de pouvoir la côtoyer et profiter de ses berges. Elle est enchâssée dans une forêt elle aussi remarquable. Nous sommes infiniment fiers de porter ce projet ». Jean-Pierre Mouret, Président de la Fédération de l'Aisne.

L'intérêt d'un label transfrontalier, pilote européen.

C'est la **1ère rivière des Hauts de France**, nouvelle grande région plus connue pour son industrialisation que pour son capital naturel, et cette attribution a une **haute portée symbolique**. L'Artoise est aussi la première rivière transfrontalière labellisée, coulant pour partie en **Belgique et en région Wallonne**. Les **gestionnaires belges cherchent à collaborer avec les parties prenantes françaises** dans le cadre de l'évolution du label au niveau Européen. L'Artoise constitue à ce titre un **cours d'eau pilote**.



L'Artoise (c) Philippe Collet



Tronçon de l'Artoise labellisé "Site Rivières Sauvages"

Un projet soutenu par de nombreuses institutions publiques,

Dès l'origine, les institutions publiques en charge de la gestion de l'eau et de la biodiversité, en particulier le **ministère de l'écologie** et sa **Direction de l'Eau et de la Biodiversité** ont soutenu le programme « Rivières Sauvages ».

L'Onema, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, ainsi que **l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, pionnière**, ont apporté un soutien dès 2011. Dans le domaine scientifique, l'Imacof et école Potytech de Tours, l'Ecole Centrale de Paris. En 2014, la signature d'un premier **Accord Cadre** avec les 6 agences de l'Eau de notre pays, le Ministère de l'Ecologie et l'Onema témoigne de la reconnaissance de ce programme, à l'ambition européenne, qui veut aller plus loin que la **Directive Cadre sur l'Eau d'octobre 2000**. Des collectivités, comme la **Région Rhône-Alpes**, des **Parcs Naturels Régionaux (du Jura et des Bauges)**, le **Conseil Départemental de l'Ain**, de la Creuse, d'autres ont manifesté leur intérêt pour un projet qui associé étroitement les acteurs des bassins versants pilotes et favorise la **coopération entre acteurs publics et acteurs privés**.

Et par des entreprises privées.

Car, depuis le lancement du Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages, de nombreux acteurs privés apportent leur appui au projet. Les entreprises **Watt Value, Zilia, Field and Fish, Riverstones, Openscop, Aqua Techniques** mais aussi le **Fonds Humus pour la Biodiversité**, le **Crédit Coopératif**, le **Club 1% pour la Planète** le **Conservatoire National du Saumon Sauvage** ont apporté, sous une forme ou une autre un appui.

Des bureaux d'études, tels que **Hydrorestore, Scimabio, Riparia** soutiennent également. Des contrats d'études ont également été signés avec EDF, qui s'intéresse au programme.

De plus, beaucoup d'ONG participent régulièrement à l'activité de Rivières Sauvages, une dynamique ouverte à tous les acteurs de la conservation. Les **Fédérations de pêche de l'Ain, de l'Aisne, de l'Ardèche, du Jura**, sont activement impliquées.



« Homme libre, n'oublie jamais qu'un fleuve est une vie ».
Bernard Clavel

« Rivières Sauvages » : un programme projet porté par European Rivers Network

ERN a la forme juridique **une association loi 1901**, fondée en 1989, reconnue par **divers agréments au titre de** la conservation de la nature. Elle a un Conseil d'Administration de 15 personnes et compte 2000 adhérents dans toute la France, emploie une dizaine de salariés. Elle travaille étroitement avec le **Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages** et diffuse diverses lettres d'information. Ses actions ont permis que la Loire demeure le « **dernier fleuve sauvage d'Europe** », pilote en matière de **gestion durable des fleuves** avec le **Plan Loire Grandeur Nature**. La campagne qu'elle a conduite avec le WWF pour **l'effacement de grands barrages inutiles** et une **hydroélectricité plus durable** a conduit à la décision, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, d'effacer les grands barrages EDF de **Veziens, La Roche qui Boit** sur la Sélune, et **Poutès** sur l'Allier. Le chantier, pilote à l'échelle mondiale, du « Nouveau Poutès », un ouvrage complètement transparent de 4 mètres de hauteur commencera en 2016. L'association travaille par ailleurs, en lien avec diverses institutions, sur la **gestion du risque naturel d'inondations**.

. Elle est en lien avec de nombreuses ONG internationales et a signé une **convention de partenariat avec le WWF-France**. Elle organise des colloques, des voyages au long cours sur les bords des rivières. Elle coopère étroitement avec tous ceux qui se mobilisent pour l'eau, **Bien Commun et Source de Vie**.

Contacts

ERN 8 rue Crozatier
43 000 Le Puy-en-Velay
Tél. 04 71 05 57 88

Contact Coordinateur Technique : Denis Caudron Tél : 06 85 31 40 06 - rivieres.sauvages@gmail.com
www.rivieres-sauvages.fr

Contacts-Presses : Marie-Pierre Medouga 06 22 78 71 38 – 01 39 72 80 99 – agencerp@orange.fr -espace
presse : [cliquez ici](#)

